

Service instructeur
Mission Aménagement de la Montagne

6^{ème} **Commission** - N° CG-2012-6-6-9

Service consulté

BUDGET PRIMITIF 2013



POLITIQUE DEPARTEMENTALE EN FAVEUR DE LA MONTAGNE

Résumé : Le présent rapport a pour objet de proposer l'inscription d'une autorisation de programme d'un montant de 1,5 M€ sur le programme F244 pour la mise en œuvre de la politique départementale en faveur des stations de loisirs de montagne été/hiver ainsi que le vote de crédits de paiement d'un montant de 1,6 M€ pour le financement des opérations entrant dans le cadre des projets de développement. Le vote de crédits de paiement en fonctionnement d'un montant total de 655 000 € est proposé également avec la répartition suivante : 606 260 € destinés à la participation départementale au fonctionnement des syndicats mixtes, 30 740 € pour la participation aux frais de déneigement des sites, 10 000 € pour le suivi et la mise en œuvre de l'Observatoire de la politique départementale et 8 000 € pour la cotisation annuelle à l'Association Nationale des Elus de la Montagne.

L'intérêt porté depuis plusieurs années par le Conseil Général aux questions de la montagne se concrétise par une participation financière en faveur des projets de développement été/hiver des sites de loisirs de montagne.

L'engagement de l'Assemblée Départementale pour la montagne reflète une volonté politique forte et comporte plusieurs aspects :

- Le soutien financier aux projets de développement et d'aménagement été/hiver des stations de montagne pour les sites d'intérêt départemental ;
- la poursuite de la politique de reconversion et d'intégration des sites d'intérêt local ;
- la contribution statutaire au budget de fonctionnement des syndicats mixtes ayant la compétence dans l'aménagement touristique des stations de montagne ;
- la participation aux frais de déneigement des sites de loisirs de montagne.

Pour soutenir ces objectifs, 998 432 € ont été programmés en 2012 sur le programme F244. Ils ont permis de soutenir la réalisation de travaux d'aménagement de pistes au Lac Blanc et au Ballon d'Alsace ainsi que la remise aux normes de la station d'épuration au Markstein. Des opérations ont également été conduites dans les sites d'intérêt local dans le cadre des Contrats de Territoire de Vie au Tanet, Grand Ballon et Schlumpf.

En complément, 1 865 898 € de crédits contractualisés dans le cadre de la Convention Interrégionale de Massif ont été engagés sur le programme F243. Ils ont permis de financer des opérations d'aménagement plus lourdes dans les sites d'intérêt départemental :

- Lac Blanc : zone free style, aménagements paysagers, circuits XC et enduro VTT, création d'une identité visuelle ;
- Schnepfenried : aménagement et modernisation du bâtiment d'accueil le Panoramic, aménagement des circuits nordiques aux Trois Fours ;
- Markstein : construction d'une luge multi saisons, travaux de pistes, accès à l'aire d'envol du Treh.

Au total, le Département a programmé 2 864 330 € qui ont permis la réalisation de travaux pour un montant total de 7 527 410 € sur l'ensemble des sites haut-rhinois.

Pour 2013, la poursuite des programmes de modernisation nécessite, comme les années précédentes, l'inscription d'autorisations budgétaires sur le programme F244 et l'engagement sur l'AP contrat, programme F243.

Les principales opérations identifiées dont la réalisation est prévue en 2013 nécessitent la mobilisation des enveloppes financières suivantes :

- Lac Blanc : mise en place de signalétique et travaux d'amélioration du domaine nordique en vue de la diversification de l'offre de loisirs ;
- Schnepfenried : travaux complémentaires du bâtiment d'accueil, construction du téléski Deybach, travaux d'amélioration du domaine nordique en vue de la diversification de l'offre de loisirs et mise en place de signalétique ;
- Ballon d'Alsace : aménagement de la piste rouge et téléski Grand Langenberg (2ème tranche) et construction d'un réseau de neige de culture ;
- Col de la Schlucht : aménagement des aires et services d'accueil ;
- Projets retenus dans le cadre des contrats de territoire : Tanet (30 000 €).

Pour permettre le financement de ces opérations nouvelles ainsi que celles déjà engagées les années précédentes les besoins en autorisations de programmes et crédits de paiement sont les suivants pour l'année 2013.

Besoins en 2013 d'Autorisations de Programme et crédits de paiement pour les subventions d'investissement

- **Sur le programme F244**, millésime 2013, une Autorisation de Programme de 1,5 M€.
- **Sur le programme F243**, aucune autorisation de programme nouvelle n'est sollicitée, un montant de 4,08 € restant disponible pour affectation sur l'AP programme 2007.

D'autre part, afin de financer les opérations au fur et à mesure de leur réalisation, des **crédits de paiement à hauteur de 1,6 M€** seront nécessaires et répartis comme suit :

- 1,3 M€ pour les opérations des années antérieures répartis comme suit :
 - 0,7 M€ sur le programme F243, chapitre 204, fonction 94, nature 20415 ;

- 0,6 M€ sur le programme F244, chapitre 204, fonction 94 dont 0,1 M€ sur la nature 20414 et 0,5 M€ sur la nature 20415 ;

➤ 0,300 M€ pour les opérations nouvelles sur le programme F244, chapitre 204, fonction 94, nature 20415.

Par ailleurs, conformément aux dispositions arrêtées par votre Assemblée, l'affectation d'autorisations de programmes par opération, devra être validée par la Commission Permanente.

Crédits de fonctionnement 2013

En qualité de membre des syndicats mixtes, le Département est tenu de participer statutairement à l'équilibre du budget de fonctionnement pour lequel les recettes commerciales issues des biens affermés ou loués ne permettent pas d'assurer l'équilibre alors qu'il doit assurer la prise en charge des dépenses liées au fonctionnement. Des participations publiques des membres abondent les recettes commerciales pour couvrir le déficit à hauteur de 50 % pour le Département et 50 % pour le ou les autre(s) membre(s)

Certains syndicats, comme celui du Markstein Grand Ballon et dans une moindre mesure celui de la vallée de Munster, assurent également la gestion de l'eau et de l'assainissement pour laquelle la participation publique est prévue par les statuts.

Il vous est donc proposé de voter les crédits correspondants, sur le programme F744, chapitre 65, fonction 94, nature 6561 dont le montant total s'élève à **655 000 €** (-2,5% par rapport à 2012) et qui comprend :

⇒ Participation statutaire au fonctionnement des syndicats mixtes de montagne

La participation statutaire au fonctionnement des syndicats mixtes de montagne s'élève à 606 260 € à répartir entre les quatre syndicats en fonction du vote de leur budget.

Il vous est donc proposé de voter les crédits correspondants, sur le programme F744, chapitre 65, fonction 94, nature 6561, pour un montant de 606 260 €.

⇒ Observatoire de la montagne

Depuis 2003, l'Agence de Développement Touristique de Haute Alsace anime avec l'appui d'un bureau d'études l'Observatoire de la Montagne. Il s'agit d'un outil statistique et d'analyse des retombées économiques générées par les investissements dans les sites de loisirs.

Cet outil permet de suivre l'évolution des activités économiques, de mesurer les effets et d'orienter les investissements.

Il vous est donc proposé de voter les crédits correspondants, sur le programme F744, chapitre 65, fonction 94, nature 6574 dont le montant total s'élève à 10 000 €.

⇒ Participation du Département aux frais de déneigement des sites

En complément de son intervention pour l'investissement et le fonctionnement général, le Département participe également aux charges de déneigement des sites par la prise en charge du déneigement à hauteur de 50 %.

Pour cette rubrique, il y a lieu de prévoir un montant de **30 740 €** à inscrire sur le programme F744 réparti comme suit :

- 25 500 € sur le chapitre 65, fonction 94, nature 65735
- 5 240 € sur le chapitre 65, fonction 94, nature 65734

⇒ **cotisation à l'ANEM**

Comme l'an passé, le Département souhaite manifester son intérêt en faveur de l'Association Nationale des Elus de la Montagne (ANEM) qui regroupe les élus représentant l'ensemble des massifs de montagne français. Elle a pour objet la défense des territoires et des problématiques de montagne au niveau national et européen par la prise en compte des intérêts spécifiques qu'ils représentent. La cotisation millésime 2013 est reconduite à hauteur de 8 000 €.

Il vous est proposé de voter les crédits correspondant à l'adhésion à cet organisme sur le programme F744, chapitre 011, fonction 94, nature 6281 dont le montant s'élève à 8 000€.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- de voter une autorisation de programme (AP) d'investissement d'un montant total de 1,5 M€ sur le programme F244,
- de voter des crédits de paiement d'investissement d'un montant total de 1,6 M€ à inscrire comme suit :
 - 1,3 M€ pour les opérations des années antérieures répartis comme suit :
 - 0,7 M€ sur le programme F243, chapitre 204, fonction 94, nature 20415 ;
 - 0,6 M€ sur le programme F244, chapitre 204, fonction 94 dont 0,1 M€ sur la nature 20414 et 0,5 M€ sur la nature 20415 ;
 - 0,300 M€ pour les opérations nouvelles sur le programme F244, chapitre 204, fonction 94, nature 20415 ;
- de voter des crédits de paiement pour le fonctionnement d'un montant total de 655 000 € à inscrire comme suit :
 - 606 260 € pour la participation statutaire aux syndicats mixtes, sur le programme F744, chapitre 65, fonction 94, nature 6561 ;
 - 10 000 € pour l'Observatoire de la Montagne, sur le programme F744, chapitre 65, fonction 94, nature 6574 ;
 - 30 740 € pour la prise en charge du déneigement, sur le programme F744, chapitre 65, fonction 94, dont 25 500 € nature 65735, et 5 240 € nature 65734 ;
 - 8 000€ sur le programme F744, chapitre 011, fonction94, nature 6281 pour la cotisation 2013 à l'ANEM.
- de donner délégation à la Commission permanente
 - pour valider les opérations annuelles figurant dans les projets de développement, affecter et engager les financements dans le cadre du budget annuel,

- pour engager les crédits de paiement par syndicat mixte pour la participation du Département à leur fonctionnement,
- pour valider les conventions de financement ou leurs avenants à intervenir, notamment avec les syndicats mixtes.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'C' followed by 'B' and 'T' with a long horizontal stroke extending to the right.

Charles BUTTNER